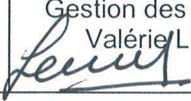


Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>23/10/2019</i>	Séance du Jeudi 17 Octobre 2019 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 17 Octobre 2019 à 18h00 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs, 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté nomme Monsieur Robert STEPOURJINE comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 - Taxe d'Aménagement - Fixation des taux et exonérations, modalités de reversement aux communes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o l'approbation du régime de taxe d'aménagement (taux, exonérations, modalités de reversements aux communes membres) tel que présenté dans le rapport, avec sa mise en place au 1^{er} janvier 2020,
 - o l'approbation pour le dernier trimestre 2019 (précisément à compter de la date effective d'encaissement de la taxe d'aménagement par la Communauté urbaine) de l'application des modalités de reversement à l'identique de ce qui est prévu pour 2020,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.2 - Présentation des structures partenaires de GBM

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments relatifs aux structures partenaires de GBM.

Conseil de Communauté

Séance du 17 octobre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 0.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Bonnay** : M. Gilles ORY (à partir du 1.1.1) **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 0.2) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironne** : Claude MAIRE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Saône** : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **François** : M. Claude PREIONI **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Thise** : M. Alain LORIGUET **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY, T. BIZE, P. BONNET, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, E. DUMONT, O. FAIVRE-PETITJEAN, Y. POUJET, F. PRESSE, K. ROCHDI, R. STHAL, M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU, B. VOUGNON, M. DONEY, P. DUCHEZEAU, P. ROUTHIER

Mandataires : JS. LEUBA, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, C. MICHEL, L. FAGAUT, G. CHALNOT, L. CROIZIER, M. LOYAT, A. POULIN, P. CURIE, C. THIEBAUT, S. WANLIN (jusqu'au 0.1), J. KRIEGER (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE, F. GALLIOU, N. BODIN, C. LIME, Y. MAURICE

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 octobre 2019

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance _____ 5

Commission n°1 : Finances, ressources humaines, communication et aides aux communes 5

Rapport n°1.1.1 - Taxe d'aménagement - Fixation des taux d'exonérations, modalités de
reversement aux communes _____ 5

Présentation et débats autour des structures associées de Grand Besançon Métropole ____ 12

Rapport n°0.2 - Présentation des structures partenaires de GBM _____ 12

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 17 octobre 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole..

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h45.

Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Au vu de la faible marge que nous avons en termes de *quorum*, je vous demanderai de ne pas partir avant la fin, faute de quoi nous serions très ennuyés.

Sont excusés : Dominique ROY, Christine BOUQUIN, Stéphane BEAUDOUX, Serge RUTKOWSKI, Marcel FELT.

Les pouvoirs sont les suivants : Karima ROCHDI à Pascal CURIE, Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Jean-Sébastien LEUBA, Thibaut BIZE à Elsa MAILLOT, Yves-Michel DAHOUI à Carine MICHEL, Emmanuel DUMONT à Gueric CHALNOT, Odile FAIVRE-PETITJEAN à Laurent CROIZIER, Philippe GONON à Marie-Laure DALPHIN, Yves POUJET à Michel LOYAT, Françoise PRESSE à Anthony POULIN, Rémi STHAL à Catherine THIEBAUT, Didier PAINEAU à Alain FELICE, Bernard VOUGNON à Françoise GALLIOU, Martine DONEY à Nicolas BODIN, Pascal DUCHEZEAU à Christophe LIME et Pascal ROUTHIER à Yves MAURICE.

Le secrétaire de séance de ce soir est Robert STERPOURJINE.

Avez-vous des remarques à faire concernant le dernier compte rendu ? Il n'y en a pas. Nous pouvons donc délibérer valablement.

Commission n° 1 : Finances, ressources humaines, communication et aides aux communes

Rapport n° 1.1.1 - Taxe d'aménagement - Fixation des taux d'exonérations, modalités de reversement aux communes

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai un message de Marcel FELT. Il a téléphoné pour dire ; « Assurez-vous que le Président le dise bien ». Je vais donc le lire. Marcel FELT, Maire de Miserey-Salines s'excuse de ne pas être là, de même que sa suppléante. Il a donc tenu à faire passer un message sur le sujet sur lequel il nous a déjà interrogés très fréquemment concernant la taxe d'aménagement. Son message est donc le suivant :

« Indépendamment de l'aspect réglementaire, les commentaires de la commune de Miserey-Salines sont les suivants : la commune salue la prise en compte des principes énoncés dans les ateliers et se rapportant au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme), ateliers qui ont eu lieu en 2016 et 2017. Notre compréhension du sujet implique que la solution du reversement à 100 % au profit des communes est modifiable tous les ans à la condition que le Conseil Communautaire délibère tous les ans avant le 30 novembre.

Dans cette hypothèse, et comme il y a dans la salle un certain nombre de candidats tête de liste aux prochaines élections municipales de Besançon, on peut leur demander d'ores et déjà qu'ils s'engagent à ne pas modifier la règle de reversement à 100 % au profit des communes. Vous avez, Monsieur le Président, le pouvoir de leur demander leur avis. La commune de Miserey-Salines attire également l'attention sur les modalités de reversements par la Communauté Urbaine. En effet, aujourd'hui, le système est bien rodé et les reversements se font, pour la première moitié, 14 mois après la délivrance du PC et 12 mois après pour la seconde moitié. Il faudra donc respecter l'échéancier existant sous peine de fragiliser la trésorerie communale. Je vous remercie de votre attention. »

Pour le deuxième point, je pense que cela ne pose pas de problème. Quant au premier point, je ne peux pas demander aux candidats, parce que, tout d'abord, je ne les connais pas tous, et ensuite, certains sont candidats aujourd'hui, mais ils peuvent ne plus l'être demain, d'autres qui ne le sont pas aujourd'hui peuvent l'être demain. Qui sait ? Je pense qu'il faut répondre à Marcel FELT qu'il peut poser la question lui-même aux candidats tête de liste. Dites-moi si je me trompe, Baudoin, mais je ne vois pas au nom de quoi je pourrais interroger Robert STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Je ne serai plus là.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est pour cela que je t'ai choisi. Ce n'est pas un hasard.

M. HUOT.- Pourquoi interroge-t-on seulement les Bisontins ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, pourquoi seulement les Bisontins ?

M. BAULIEU.- Le Président vient d'interroger Robert STEPOURJINE, mais à notre avis, il est de la périphérie.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que je considère qu'il peut avoir une vision différente de Besançon depuis la périphérie. En tout cas, je vous ai lu cette lettre. Je pense que lorsque la campagne aura démarré, c'est un sujet de campagne, et les maires pourront poser par écrit les questions aux candidats tête de liste qui répondront. Toutefois, je ne vois pas comment je pourrais interroger un tel ou un tel. D'abord, qui vais-je interroger ? Jacques GROSPERRIN ? Moi ? C'est compliqué. Je dis donc cela. Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

M. BAULIEU.- Nous pouvons peut-être commenter le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Attends, n'aie pas peur. Tu vas pouvoir en parler, mais il avait simplement demandé à ce que je lise ce message. Je le fais, j'avais pris l'engagement de le faire. Voilà qui est fait. Maintenant, je te passe la parole.

M. BAULIEU.- Cela va être bref, chacun ayant pu prendre connaissance du rapport qui va rigoureusement dans le sens de l'engagement politique pris ici dans la mesure où si nous avions différé cette question lorsque nous avons pris la compétence PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), puisque nous avons la faculté de le faire, la transformation en Communauté Urbaine comportait automatiquement le transfert de cette prérogative de la levée de la taxe d'aménagement. Il est donc nécessaire de prendre des dispositions. Sans faire un trop long exposé, chacun l'aura compris, cela nous avait été précisé d'ailleurs par la représentation de l'État lorsque nous l'avions interrogée. Si nous ne prenions pas l'initiative de confirmer l'existence de la taxe d'aménagement en nous l'appropriant en tant que Communauté Urbaine, les communes n'auraient pas la possibilité de préserver cette taxe, puisque c'est désormais une prérogative de l'intercommunalité.

Nous évoquons ce soir bien évidemment l'hypothèse de loin la plus favorable pour les communes. Dans la mesure où cette prérogative étant transférée de plein droit à la Communauté Urbaine, dans notre rapport, il vous est proposé ce soir en termes de décision de nous approprier en tant que Communauté Urbaine l'ensemble des dispositions arrêtées dans les communes – je vous laisse vous reporter aux tableaux annexés à ce rapport – et de faire en sorte qu'à partir de cet élément, nous prenions la décision d'en assurer le reversement aux communes, à l'euro l'euro. Le dispositif dans un calendrier classique prendra effet au 1^{er} janvier de l'an prochain.

Néanmoins, nous sommes dans une situation un peu singulière, puisque depuis le 1^{er} juillet dernier, de fait, nous avons cette responsabilité. Le dispositif fonctionnera donc dès le dernier trimestre de l'année, ce qui nous conduit d'ailleurs à délibérer ce soir sans plus attendre sur ce sujet. Nous lançons le dispositif.

Vous avez en présentation, en gras, les éléments caractéristiques de la décision qui vous est proposée. Ce sont :

- la confirmation de la sectorisation des taux par communes et l'application à chaque secteur du taux communal antérieurement fixé, avec intégration (mention particulière) de la suppression du taux majoré pour les deux secteurs ainsi indiqués de la commune de Torpes, compte tenu des engagements que la commune avait pris sur son territoire ;
- la reconduction, jusqu'au 31 décembre 2020, des exonérations facultatives décidées par les communes (vous avez tout cela en rappel dans le tableau) ;
- le reversement aux communes de l'intégralité du produit de la taxe d'aménagement perçu : nous effectuerons les versements trimestriels aux communes sur la base des justificatifs des services de recouvrement.

Il est rappelé néanmoins en bas de ce rapport l'obligation faite aux maires de fournir aux services de l'État dans un délai d'un mois à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme les éléments nécessaires à la liquidation et au recouvrement de la taxe. Même si c'est une prérogative de l'intercommunalité, il reste de la responsabilité des maires de faire les déclarations d'éléments nécessaires à son calcul et à sa liquidation. Voilà l'ensemble du dispositif décisionnel.

Il s'agit ainsi :

- d'approuver le régime de taxe d'aménagement en vigueur par reprise des dispositifs existant dans les communes ;
- d'approuver pour le dernier trimestre 2019 le reversement, ainsi de même pour 2020, puisque comme indiqué précédemment, ces décisions ont un caractère annuel.

Il est vrai que, comme cela a été dit dans le message lu il y a un instant, nous prenons la décision pour fin 2019 et 2020. La réponse à l'interpellation est toute simple : ceux qui seront aux affaires en 2020 décideront en leur âme et conscience en fonction de ce qu'ils souhaitent faire, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

M. JACQUIN.- Concernant les propos de notre collègue de Miserey-Salines, je ne suis pas certain qu'il faille forcément graver dans le marbre la restitution à l'euro près. Pourquoi ne pas considérer que l'on pourrait reverser seulement à 95 % et que les 5 % restants pourraient abonder un fonds qui viendrait en soutien pour les communes les plus modestes, par exemple lors des opérations de requalification de voirie de manière à minorer les 50 % à charge ? Il faut bien savoir que dans les temps qui viendront, toutes les communes ne pourront pas financer les 50 % restant à charge. Nous risquons donc d'avoir sur notre territoire tous les jours une différence importante entre les communes « riches » et les communes « pauvres ».

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que tu dis n'est pas faux. Je pense que ce problème se posera dans les prochaines années, mais ce sera au futur exécutif d'en décider. Ce n'est pas à nous ce soir. Un problème risque effectivement de se poser si, de plus, la concentration de richesses continue à être ce qu'elle est actuellement dans un certain nombre de communes au détriment d'autres, sachant que, bien entendu, cette richesse est produite par l'ensemble de l'Agglomération, dans son intégralité. Je pense que nous devons respecter cet engagement que nous avons pris. Ensuite, ce sera à chacune et à chacun de regarder ce qu'il doit faire.

Il est vrai que nous nous apercevons qu'actuellement, même au niveau de l'Agglomération, dans un certain nombre de domaines – je veux parler de l'eau, de l'assainissement et de la voirie – par rapport aux prévisions faites et aux dépenses envisagées, tout cela est largement explosé, multiplié par deux ou trois. Le problème se posera donc certainement un jour, faute de quoi, nous risquerons d'être condamnés à l'inertie et à l'inaction. Je pense que l'engagement pris par cette équipe que nous constituons aujourd'hui doit être tenu. Il continuera pour l'année prochaine. Ensuite, chacune ou chacun devra apprécier au vu de la situation générale.

Tu proposes de mettre une part de solidarité pour venir en appui à un certain nombre de communes qui seraient en difficulté. Je rappelle que nous le faisons déjà pour l'assainissement et pour l'eau. Cette demande a été prise en compte. Vous savez par exemple que la Ville de Besançon participe pour un montant proche de 500 000 €/an au lissage des tarifs dans un geste de solidarité. Avez-vous d'autres questions ?

M. D. PARIS.- J'aimerais avoir quelques précisions sur ce que vous prévoyez dans le cadre des exonérations. Si je prends le listing, la plupart des exonérations concernent les abris de jardin, les monuments historiques. Dans votre esprit, certaines communes ayant exonéré totalement ou partiellement les abris de jardin, pour cet exemple, en 2020, la Communauté Urbaine pourrait-elle exonérer l'ensemble des communes de cette partie de la taxe d'aménagement ? Qu'avez-vous prévu ?

M. BAULIEU.- Cela renvoie à la réponse qui vient d'être faite sur la portée de la décision de ce soir. Il est très clair dans le rapport qu'il est proposé de reconduire totalement à l'identique, c'est-à-dire sur la base de ce qui est pratiqué dans les communes, à la fois les taux et les exonérations, en mentionnant très clairement que cela vaut pour la durée d'une délibération de ce type, c'est-à-dire fin 2019 et 2020. En 2020, le Conseil Communautaire décidera ce qu'il souhaitera faire sur ce plan et sur d'autres en 2021. Nous n'allons pas faire des plans sur la comète. C'est aussi clair et évident que cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Qui a demandé la parole ?

M. GROSPELLIN.- Je voudrais vous féliciter, parce que cela donne tort à Jacques CHIRAC qui disait que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. En réalité, vous avez tenu les promesses de ce qui a été dit lorsque nous sommes passés en Communauté Urbaine. Je crois que c'est une bonne chose, et cela vous honore. J'avais posé la question par écrit à la ministre Jacqueline GOURAULT lorsque nous en avons parlé, la question ayant été soulevée par Marcel FELT à ce moment-là. La question écrite mettant du temps à arriver, il n'y a pas de date limite de réponse, mais j'ai posé une question orale mardi, avant-hier, à ce sujet pour bien poser le problème. Je ne vous cache pas qu'elle a fait une réponse assez claire, qui va dans le sens de ce que vous avez dit aujourd'hui, et c'est très clair. Cela confirme vos propos, mais avec quelques difficultés, ce domaine étant relativement complexe.

Je vais terminer mon propos, mais je vous ferai passer mon courrier par la suite, car c'est beaucoup plus long que le résumé synthétique actuellement dans le compte rendu. En réalité, la réponse que les maires ruraux ont pu avoir et qui nous a été passée par Daniel HUOT tout à l'heure est beaucoup plus complète, mais cela va en tout cas dans le même sens. Je termine en disant qu'il faudra faire attention à ce qu'il n'y ait pas de recours juridique vis-à-vis de cela. Vous voyez que des questions peuvent se poser. Quid de la fin d'année ? J'ai cru comprendre qu'il fallait faire attention. Chacun continuera à percevoir, et je crois que la Préfecture a agi dans ce sens pour éviter un bug.

M. BAULIEU.- Nous le faisons en parfaite concertation avec eux, y compris pour cette fin 2019.

M. GROSPELLIN.- C'est très bien, parce que si vous n'aviez pas anticipé cela avec la Préfecture, je pense qu'il aurait pu y avoir un bug informatique, et en réalité, vous récupérez le tout, mais je ne sais pas si les maires étaient au courant. Il est vrai que ce Conseil Communautaire, et pas simplement le Bureau, devra prendre des dispositions vis-à-vis de cela.

La remarque faite précédemment est très judicieuse. Il peut y avoir un fonds de solidarité. Après, les élus qui sont ici le décideront, et pas seulement ceux du Bureau, parce que c'est important. Il y a une vraie réflexion par rapport à cela. Cependant, j'ai une inquiétude dans la perception de cette taxe qui arrivera à la Communauté Urbaine. Il faut une vraie confiance des élus communautaires et des maires, parce que pour aller rechercher ce qui a été perçu, ce que vous avez recueilli, ce qui sera donné, etc., cela deviendra très compliqué. Je suis persuadé que vous le ferez avec beaucoup d'honnêteté, mais il faut vraiment que cette relation de confiance se mette en place, parce qu'il faudra réfléchir sur les modalités, les conditions détaillées, les montants exacts, etc.

Enfin, ce n'est pas à moi de poser les questions ici, mais il y a quelques candidats ici présents. Ils peuvent très bien prendre la parole et dire ce qu'ils comptent peut-être faire.

Nous parlions des transports et de leur gratuité. Je sais que certains en ont parlé, mais elle se décide aussi en Communauté, et il faudra en parler en Communauté Urbaine. Ce n'est pas simplement un sujet municipal. Je crois qu'à un moment donné, des personnes ici peuvent peut-être rassurer les uns et les autres, les maires ici présents. Je crois que cette taxe d'aménagement est un levier fondamental. Nous avons tous compris pourquoi Marcel FELT s'est élevé sur ce sujet. Je crois qu'il a mis le doigt sur un problème que certains d'entre nous n'avaient peut-être pas vu venir. Aujourd'hui, je vous félicite vraiment d'avoir tenu vos engagements. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous d'autres questions ?

M. MICHAUD.- J'avais fait une intervention en Bureau, qui allait dans le même sens que celle de Denis JACQUIN. Je voudrais apporter également des arguments qui vont dans le même sens. Aujourd'hui, il ne faut pas oublier que nous avons transféré la compétence Urbanisme à Grand Besançon Métropole et que nous-mêmes, communes, nous ne pourrions plus décider de créer des zones d'habitation. La taxe d'aménagement sera celle qui viendra aux communes, parce qu'elles auront eu la possibilité de bâtir. Certaines communes n'auront plus cette possibilité-là. La taxe d'aménagement mérite donc d'être « partagée ». L'idée d'un fonds de concours, dont la hauteur reste à définir, est intéressante, parce que nous en avons besoin.

Nous avons transféré la Voirie a minima. Ce transfert a été réalisé a minima. Je vais vous donner un exemple. Nous avons eu un éboulement sur Marchaux. Nous en avons un également à Mamirolle. Aujourd'hui, ces événements se produisent et ne sont pas prévus dans le transfert de la Voirie. Nous devons donc pouvoir intervenir. S'agissant de l'idée qu'une part de la taxe d'aménagement serait définie, lorsque nous regardons le texte et la raison de sa mise en place, elle a été mise en place pour aider les communes à créer des réseaux et d'autres équipements, évidemment, mais la première phrase concerne bien la création de réseau.

Aujourd'hui, nous avons transféré les compétences Eau, Assainissement et Voirie à Grand Besançon Métropole. Il est donc important aujourd'hui que nous ayons les moyens aussi de faire, mais ce sera de toute façon un retour dans nos communes. Il ne faut pas se tromper. Grand Besançon Métropole pourra, avec ces moyens-là, agir dans nos communes. Je pense donc qu'il est important que nous ayons une réflexion dans ce sens.

M. CONTOZ.- En préambule, je voudrais remercier Jacques GROSPERRIN et Marcel FELT qui ont été des lanceurs d'alerte sur cette histoire. Lorsque nous avons pris position sur le PLUi, sur plusieurs éléments pour aller vers la Communauté Urbaine, je n'avais pas vu venir ces problèmes de la taxe d'aménagement. Cela n'avait d'ailleurs absolument pas été mis en exergue au sein de l'Exécutif. Je remercie donc ces deux collègues qui ont été des lanceurs d'alerte, notamment pour les maires des petites communes.

S'agissant de la taxe d'aménagement, je ne souscris pas à ce qui vient d'être dit sur le partage, puisque nous le faisons déjà dans le cadre de la Voirie. La répartition des fonds par secteur fait que certaines communes qui ont donné beaucoup reçoivent moins, et l'argent va à des communes qui ont donné peu, parce qu'elles ont beaucoup de besoins. Cette solidarité existe donc déjà sur la Voirie.

Contrairement à ce que dit Jean-Paul MICHAUD, la taxe d'aménagement n'a pas été faite que pour les réseaux. Je m'inscris totalement en faux. Le législateur, dans la taxe d'aménagement, prévoit qu'il puisse y avoir une majoration extrêmement forte, jusqu'à 20 %, si l'urbanisation nécessite des équipements exceptionnels, mais on n'en parle pas. Or l'équipement exceptionnel n'est pas le réseau, puisque l'aménageur le paie. L'équipement exceptionnel est une école, un centre culturel. La taxe d'aménagement va donc bien au-delà de votre petit problème de réseau. Je m'inscris en faux.

En définitive, le débat que nous sommes en train de lancer est ce que nous reprochons à l'État. L'État dit – vous pouvez relire la lettre de l'Association des Maires sortie aujourd'hui – : « je vais vous reprendre, parce que je vais vous redonner ». Or on le dit ici aujourd'hui, alors qu'on le reproche à l'État. Je ne souscris donc absolument pas à ce que vous êtes en train de dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. HUOT.- Je ferai plusieurs remarques. Premièrement, je ne partage pas du tout non plus l'avis de Jean-Paul MICHAUD. D'abord, nous avons des attributions de compensation qui permettent de financer les équipements. Après, on peut être en désaccord sur les montants. Dans son approche, on donne moins que ce que l'on avait. Dans ma commune, je donne autant que ce que je mettais sur dix ans dans ma voirie. Ensuite, je rappelle que l'assainissement est financé par des taxes perçues par les utilisateurs. Quand on parle de l'assainissement, on ajuste les niveaux de recettes de l'assainissement en fonction de ce que l'on a engagé comme travaux, et au cas particulier de Grand Besançon Métropole, de l'engagement que nous avons pris sur le terme des dix ans du basculement. Cela veut dire que pour la voirie, il y a un problème d'appréciation et le débat est ouvert.

J'avais déjà exprimé clairement mon désaccord sur les montants, vous le savez. Cela signifie que je confirme que je ne partage pas l'avis développé. Comme Pierre le dit, cela dépasse largement le seul problème de la voirie. On peut avoir des accidents sur les écoles, des bibliothèques, des associations.

Certains villages sont en développement, et la taxe d'aménagement nous permet de le faire. Il ne faut donc pas réduire la taxe d'aménagement à la voirie, car ce serait une erreur. C'est inexact.

Ensuite, au titre de l'Association des Maires Ruraux du Doubs, nous avons sollicité, par le Président de l'Association des Maires Ruraux de France, l'avis de la ministre, car c'est tout de même une question. Il est vrai que l'alerte avait été posée par Marcel FELT et par Jacques GROSPERRIN. La ministre nous a répondu. La réponse se fait effectivement un peu dans le même sens que ce qu'a pu répondre le Préfet, sauf que l'exemple qu'elle donne est un tout petit peu différent, parce qu'elle parle de communes qui viennent intégrer une communauté urbaine dans lesquelles la taxe d'aménagement est déjà en place. Toutefois, nous pouvons penser que le fond ressemble assez à celui du Préfet, sauf que l'exemple pris est différent de celui que nous vivons aujourd'hui.

Ensuite, comme cela a été dit, et comme nous le vivons tous dans nos communes, aujourd'hui, la taxe d'aménagement a son montant élaboré par la DDT (Direction Départementale des Territoires). Bien évidemment, pour recouvrir ce montant, nous passons par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), celle de Saône-et-Loire aujourd'hui, qui traite les montants. Je pense qu'il faudra réfléchir ou peut-être faire un tout petit groupe de travail pour que nous soyons à même de rapprocher les montants que nous percevons de la taxe d'aménagement avec nos autorisations d'urbanisme. Je pense qu'un petit travail reste à faire. Cela veut dire que derrière – cela rejoint les propos de Jacques GROSPERRIN – aujourd'hui, toutes les communes connaissent de la DDT le montant de la TA.

Nous faisons un recouplement avec les « P 503 » et des états que nous recevons de la DTT parfois avec des délais importants. Si Grand Besançon Métropole nous versait un montant global, nous serions incapables de faire ce rapprochement sur un trimestre avec nos autorisations d'urbanisme. Je pense qu'il reste à réaliser un petit travail de mise en œuvre. C'était les trois points que je souhaitais évoquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Qui souhaite encore intervenir ?

Mme BOTTERON.- Concernant l'attribution de compensation évoquée par Daniel HUOT, je pense effectivement qu'il faut avoir une réflexion globale, d'ensemble, sur les contributions fiscales des communes, celles à la Communauté Urbaine. Pour mémoire, les communes historiques entrées dans la Communauté d'Agglomération en 2001 n'ont pas vu leur attribution de compensation révisée, tandis que celles entrées en 2017 ont bénéficié d'une estimation avec une rétrocession de recettes au niveau 2017.

Je pense qu'il faut avoir une réflexion élargie en prenant en compte les contributions globales des communes, et pas simplement la taxe d'aménagement. S'agissant de l'attribution de compensation, il faut également avoir une réflexion sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui d'autre a demandé la parole ?

M. FIETIER.- Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, la perte de la TA représente une perte de ressources pour les communes. Nous n'avons pas encore voté, mais j'espère que nous voterons pour ce retour vers les communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je pense aussi.

M. FIETIER.- J'entends bien les dispositifs évoqués avec une perte partielle de la TA, mais n'oublions pas que certaines communes sont en difficulté et qu'elles ne sont pas prêtes à faire face à une perte de ressources, ou alors il faudra à nouveau nous poser la question de la solidarité, certains n'étant pas traités comme les autres. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, la première partie de ta question sera réglée tout à l'heure lorsque nous voterons. Ensuite, qui avait demandé la parole ?

M. STEPOURJINE.- Moi non plus je ne partage absolument pas l'avis de Jean-Paul. À l'avenir, si cela continue comme cela, je vais arrêter tout développement économique, parce que le développement économique nous impose des choses, et je vais vous dire la dernière en date : l'extension importante d'une entreprise avec la création d'un bassin pour le SDIS (220 000 €), et c'est à nous de le payer. Si cela continue, nous ne développerons plus l'économie sur notre commune.

Mme BARTHELET.- Je me sentais concernée dans les propos lorsque nous parlions du transfert du PLUi en disant que nous n'avons pas abordé la taxe d'aménagement. Je vous rappelle simplement que si, nous avons bien abordé le sujet, parce que nous l'avons inscrit clairement dans la charte de gouvernance. C'est là que nous avons pris cet engagement entre nous, justement, et je pense que cela a été une des conditions d'acceptation pour de nombreux maires. Nous ne pouvons donc pas dire que nous avons éludé le sujet sciemment. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite encore intervenir ? Gaby, voudrais-tu ajouter quelque chose ?

M. BAULIEU.- Non, mais je dirai un mot après le vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Que ceux qui s'opposent lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. BAULIEU.- Je voudrais simplement dire un mot qui renverra à l'avenir sur ce qui a été évoqué. Je ne voulais pas le faire avant le vote. Nous votons dans une totale sérénité sur la base de l'engagement que nous avons pris, mais n'oublions pas que dans cette salle, nous sommes des élus municipaux et élus communautaires. Nous avons donc à assurer la bonne gestion de nos communes et de l'intercommunalité. Les arbitrages qui sont devant celles et ceux qui siégeront dans cette salle dans quelques mois interféreront sur l'un et sur l'autre. Ce qui était dit dans certains domaines est tout à fait exact et nous l'avons dit ici en totale transparence. Nous avons des AC de transfert de ZAE sous-dimensionnées, nous le savons. Nous avons des AC de transfert de voirie en moyenne sous-dimensionnées, et nous le savons, nous l'avons dit.

Nous avons dit que c'était aussi la volonté que nous avons pour pouvoir y parvenir. Ce sont des réalités. Le juge de paix, pour tous celles et ceux qui seront là, sera la prospective budgétaire pour laquelle il s'agira d'assurer la ressource pour financer les engagements. Dans les engagements, vous avez la part fonctionnement par ailleurs contractualisée, à maîtriser, sauf s'il y a d'autres règles, et la part investissement s'il y a une volonté de continuer à moderniser ce territoire, quels qu'en soient d'ailleurs les principes, parce qu'il n'est pas interdit de faire évoluer les choses. Toutefois, s'il n'y a pas d'investissement sur un territoire, nous ne connaissons pas de territoires qui n'ont pas investi et qui ont pu garder leur rang, leur position. Tels sont les arbitrages qu'il y aura.

J'ajoute autre chose : le pacte fiscal et financier. C'est intéressant d'écouter les uns et les autres quand on connaît la carte financière et fiscale de notre agglomération. Nous voyons très bien que chacun en a une connaissance assez précise, relative. Tôt ou tard, il faudra aller plus loin. Encore une fois, cela ne nous engage pas. Cela concerne ceux qui seront élus en 2020. Tôt ou tard, il faudra bien remettre sur le métier, l'ouvrage précisément pour appréhender cette problématique et avoir des perspectives, dégager des perspectives, peut-être lointaines qui permettront, d'une certaine façon à l'adresse des uns et des autres, de converger vers « même droit, même devoir », parce que si je vous dis la réalité, c'est très loin du compte aujourd'hui. Nous ne sommes pas un cas d'espèce, mais telle est la réalité de la diversité de nos territoires.

Vous voyez donc que c'est un vaste chantier avec ces deux facettes, chantier auquel personne ne pourra se soustraire, mais cela ne se résumera pas à ce qui a été évoqué ce soir. Voilà ce que je voulais simplement vous dire en termes de perspective ceux qui seront aux affaires parmi nous et ceux qui ne sont pas encore là.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Nous passons maintenant au Conseil des structures. Vous savez que ce Conseil Communautaire est consacré à la question des structures associées. C'est un rendez-vous démocratique que nous avons voulu pour que chacune et chacun soient informés de ce qui se passe dans les structures dans lesquelles nous avons des représentants. Tout cela se fait en résonance, bien sûr, avec notre projet de territoire. Grand Besançon Métropole fait alliance et nous n'agissons pas seuls, nous agissons avec des partenaires que je tiens d'ores et déjà à remercier. Aussi, pour nous, c'est important, car ce travail dans les structures que nous allons présenter collectivement dans un instant est aussi pour nous la possibilité de mobiliser des compétences, des expertises spécifiques plutôt que d'avoir d'autres spécialistes.

Nous faisons nous-mêmes travailler d'autres qui ont les compétences que nous n'avons pas forcément. C'est aussi la possibilité d'optimiser nos deniers publics, et je crois qu'il est important de le faire.

Présentation et débats autour des structures associées de Grand Besançon Métropole

Rapport n° 0.2 - Présentation des structures partenaires de GBM

J'avais prévu de vous dire beaucoup de choses, mais de nombreuses personnes arrivent. De plus, je crois qu'il y en a déjà pour presque deux heures de présentation. Je vais donc être très bref. Je m'arrête là. L'important est que vous soyez au courant de ce qui se fait, que vous puissiez poser des questions si vous en avez, que nous puissions les uns les autres répondre. D'ores et déjà, je voudrais remercier celles et ceux avec qui nous travaillons, d'une part les structures associées et d'autre part les élus communautaires qui nous représentent, certains parmi vous étant représentants de Grand Besançon Métropole. Un travail se fait souvent dans l'ombre, et il est absolument nécessaire. Je m'arrête là.

M. BAULIEU.- Dans le droit fil de ce que tu as dit à l'instant, bien évidemment, nous sommes en relation souvent financière sous différente forme d'ailleurs avec ces structures associées, soit par des concours financiers, soit par des participations au capital, soit par des missions confiées à partir de nos financements. Tu l'as très bien dit, certaines de ces structures associées ont un caractère légal. Si nous regardons le SDIS, bien évidemment, cela ne résulte pas d'une démarche volontariste d'organisation comme c'est le cas pour certains partenaires créés sur notre territoire. Néanmoins, nous avons ces engagements auprès des uns et des autres, mais comme cela a été dit, si nous voulons réussir durablement la dynamique à venir de ce territoire, nous avons un besoin ardent de ces partenaires.

C'est aussi le levier sur lequel nous agissons avec eux en mobilisant des moyens un peu en fonctionnement, mais dans cette direction, tout particulièrement en investissement. Nous nous rappelons ainsi que le PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) que nous avons adopté en juin dernier concernait 237 M€ sur 2019-2023. Nous sommes à plus de 600 M€ de réalisé depuis le début de la Communauté d'Agglomération devenue Urbaine. Nous voyons très nettement ce qui se fait sur le terrain, que ce soit dans nos zones économiques, dans les équipements d'infrastructure, dans certains services. Le territoire change grâce à ces efforts. Mon propos rejoint ce que je disais il y a un instant. Nous avons comme challenge permanent en intercommunalité de maîtriser avec force notre fonctionnement. Il faut l'assurer, bien évidemment, de sorte que nous puissions dégager les moyens pour investir.

Cette année, tous budgets confondus, nous sommes en crédit ouvert entre 75 et 80 M€. Après la DM2, l'ordre de grandeur doit être celui-là. C'est substantiel, mais nous voyons bien que cela manque plutôt.

Tout à l'heure, quelqu'un a parlé des routes. En termes d'évolution de nos engagements, lorsque nous franchissions l'année et que nous avons arrêté notre budget primitif, nous avons inventorié, après les questionnaires adressés aux communes, les coûts partis, ce qui est lancé sur les décisions des communes en 2018 et réalisé en 2019. Nous étions ainsi à 3,8 M€. Aujourd'hui, nous sommes à 9,3 M€ à force de ratisser. Cela veut dire qu'il y a eu de la dynamique communale avant le passage de la compétence en Communauté Urbaine, et qu'il faut financer. C'est de l'investissement sans doute considéré comme indispensable par les uns les autres, et la Communauté porte à 50-50, bien évidemment, puisque c'est la règle du jeu que nous nous sommes fixé. C'est dire à quel point nous avons besoin de moyens, mais aussi de maîtrise pour pouvoir fixer sur l'investissement.

Nous parlons d'autres équipements en matière d'assainissement. Nous avons déjà vu les réalisations faites, notamment en station d'épuration. C'est tout à fait considérable. Nous faisons ces partenariats dans de nombreux domaines. Il est essentiel que nous les ayons, mais c'est essentiel également que nous soyons toniques en matière de gestion pour valoriser à plein leur dynamisme.

M. LE PRÉSIDENT.- Anthony, souhaites-tu dire un mot ?

M. POULIN.- Oui, je vais ajouter un mot rapide. C'est le dernier exercice de ce genre que nous avons au cours de ce mandat. Comme à chaque fois, l'objectif est vraiment la transparence la plus totale sur l'ensemble des activités, et en concertation avec chacune des structures, nous avons la réalisation de petits supports vidéo qui seront mis à disposition de chacun et des communes pour qu'aussi, chacun de vos conseillers municipaux, chacun de vos adjoints puisse prendre connaissance de tout cela, et que l'ensemble des savoirs soit partagé au sein de cette Communauté.

Je ne vais pas en dire plus, mais je souhaiterais remercier les services du contrôle de gestion des partenaires extérieurs et de la communication pour la réalisation de ces supports qui seront également mis en ligne, comme chaque année, pour que là aussi, chaque citoyen puisse comprendre ce qu'il se passe et pourquoi il y a plusieurs structures pour mener à bien les politiques publiques que nous menons ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons rentrer dans le vif du sujet. Une durée de 1 heures 30 à 2 heures est prévue. Si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas, mais il ne faudrait pas en rajouter et répéter plusieurs fois les mêmes choses, faute de quoi cela durerait très longtemps. Cela dit, la salle est chauffée, éclairée. Elle est réservée jusqu'à 23h.

En matière de service à la population et de grands équipements

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sujet est particulièrement important. Je vais peut-être changer un peu les règles et passer la parole au colonel qui représente le contrôleur général. Il répondra ensuite à vos questions. Je ne vais pas dire que c'est un sujet « chaud », mais il intéresse beaucoup nos concitoyens.

M. POTIER.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Élus, merci de laisser la parole au SDIS. Je tenais tout d'abord à excuser le Contrôleur général BEAUDOUX qui est actuellement dans le train. J'ai plaisir à le représenter ce soir. En plus du petit diaporama, je souhaite vous dire que sur les perspectives 2020, pour nous, c'est la poursuite de différents plans d'actions, notamment en termes de bâtiments. Le premier plan commencé en 2007 prévoyait la réhabilitation ou la construction de 40 sites. Nous sommes presque au bout. C'est la fin pour les prochaines années. Nous mettrons également en œuvre toutes les préconisations de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile (IGSC), chaque SDIS étant inspecté en moyenne tous les cinq ans. Nous avons ainsi un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre, ce qui nous occupera également. Nous mettrons en œuvre également un plan de réalisation. La Présidente a souhaité que l'essentiel des politiques du SDIS soit orienté notamment vers le volontariat pour faciliter le mode d'actions des sapeurs-pompiers volontaires où qu'ils se trouvent.

Tout cela se décline en de nombreux éléments qui seront mis en œuvre entre maintenant et 2022 ou 2023. Dans les plans d'actions, en termes de communication, nous souhaitons également, toujours en lien avec le volontariat, cibler davantage les actions de communication plutôt localement, centre par centre, là où il y a un besoin. C'est là aussi un plan d'actions. Le dernier point d'actions concerne le soutien aux jeunes sapeurs-pompiers. Ils sont près de 400 dans le département. Il s'agit d'une gestion associative, avec un partenariat très fort avec le SDIS. Nous sommes présents à leurs côtés pour former nos futurs sapeurs-pompiers. J'ai été un peu rapide, vous avez peut-être des questions.

M. LE PRÉSIDENT- Je voudrais simplement que vous transmettiez à vos hommes nos témoignages de satisfaction et de respect pour l'action qu'ils ont chaque jour sur le terrain, dans des conditions souvent difficiles. Vous savez combien vous êtes appréciés par la population. Transmettez-leur aussi tous nos remerciements pour leur action tout au long de l'année. Avez-vous des questions à poser au Colonel ?

M. GROSPELLIN.- Surtout dans cette période difficile. Je sais que vos collaborateurs sont montés à Paris il y a quelque temps. Le Président a raison, nous sommes tous à vos côtés. Je crois savoir que le SDIS conduit depuis 18 mois une démarche très volontariste visant à réduire l'activité opérationnelle. C'est une période où les coûts sont importants. Je sais que dans la démarche que vous mettez en place, cela touche toutes les strates, les statuts et les élus. Mon petit doigt me dit aussi que cette action est très appréciée et reconnue au ministère de l'Intérieur. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

M. POTIER.- Monsieur le Sénateur, votre petit doigt est bien renseigné. Effectivement, il y a un an de cela, j'étais là et je vous disais que l'activité opérationnelle avait explosé (40 % en six ans). L'année 2018 avait été catastrophique par rapport à l'année précédente. Je vous avais dit, de mémoire, que les derniers mois, donc fin 2018, étaient plutôt sur la bonne pente. Face à cette augmentation de l'activité opérationnelle qui était non maîtrisée, que nous ne pouvions pas maîtriser, la Présidente BOUQUIN a souhaité objectiver tout cela par rapport aussi à la remontée du terrain. Un groupe de travail a été mis en place. Il a la particularité d'associer à la fois les élus – je salue Monsieur TAILLARD ce soir – les sapeurs-pompiers de toutes strates confondues, aussi bien professionnels que volontaires (volet interne), et d'associer également dans la réflexion le SAMU, l'ARS et les ambulanciers privés. Ce groupe de travail a œuvré, il continue de le faire.

Une cinquantaine de mesures ont d'ores et déjà été identifiées. Elles commencent à être mises en œuvre, notamment sur l'aspect de maîtrise de l'activité opérationnelle. Les bons contacts avec les ambulanciers privés, avec l'ARS ont permis de réduire les carences, toutes ces missions que nous faisons pour les ambulanciers privés, parce qu'ils n'étaient pas en mesure de le faire. Elles ont chuté de 37 à 38 % sur l'année 2019. Ce sont autant de missions que nous ne faisons pas et qui nous soulagent. Je n'insiste pas plus, je sais que le temps est compté. En tout cas, cette démarche est très intéressante. Elle a permis de mettre de nombreuses personnes autour de la table, des personnes qui peut-être ne se parlaient pas, ou qui se parlaient peu.

Pour répondre à votre petit doigt, cette démarche a été soulignée au ministère. C'est bien la preuve que dans le Doubs, nous avons su mettre autour de la table tout le monde, ce qui n'est pas le cas partout.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Colonel. Avez-vous d'autres questions ?

Mme VIGNOT.- Je tenais à remercier l'action des pompiers qui est toujours fondamentale sur notre territoire. Vous nous l'aviez dit l'année dernière. Vous êtes finalement la force présente sur tout le territoire, ce qui est fondamental quand nous voyons aujourd'hui les services publics disparaître. Je tiens également à dire le soutien que nous pouvons avoir auprès de tous les pompiers qui sont aujourd'hui en grève et en colère, parce que même si vous avez optimisé les moyens, il reste que la pression est toujours de plus en plus importante et qu'il faut absolument que nous puissions vous accompagner dans les missions que vous menez, puisque vous êtes sur l'ensemble de notre territoire. Il y a aussi un travail administratif mené dans l'ombre, avec les visites de sécurité qui permettent à tous de vivre en toute sécurité dans les établissements publics.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a déjà été dit.

Mme VIGNOT.- Oui, mais je le répète, parce que c'est très peu connu, et pourtant, cela prend énormément de temps. C'est fondamental pour que finalement, nous puissions ne pas prendre de risque dans nos activités lorsque nous recevons du public. Je tenais à le saluer. Je tiens aussi à saluer le nouveau CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) que vous avez mis en place pour mieux gérer ces centres d'appels. Félicitations pour ce travail mené depuis quelque temps et qui améliore sans doute aussi les conditions de travail, car nous savons combien elles sont tendues et qu'il est important de trouver des solutions dans l'impasse dans laquelle nous pourrions nous trouver si vous continuiez à être les seuls à pouvoir agir sur l'ensemble du territoire. Je tenais donc à vous remercier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons maintenant faire par groupe de quatre ou cinq structures. Le débat aura lieu en fin de chaque groupe, sans quoi ce sera très compliqué.

M. BAULIEU.- Le débat aura donc lieu après la présentation de GBH.

Le Conseil de Développement Participatif (CDP)

L'Association Mission Locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon

Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

Grand Besançon Habitat (GBH)

Les quatre structures font l'objet d'une présentation conjointe. Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà pour ces quatre premiers sujets. Avez-vous des questions sur l'une ou l'autre de ces structures ? Nous avons Chantal BELIGAT et Albert DEPIERRE qui coprésident le CDP. Ils nous ont rejoints ce soir pour répondre à vos questions si toutefois vous en aviez. Avez-vous des questions, ou est-ce très clair ? Je n'en vois pas. Nous passons aux quatre structures suivantes concernant le domaine de développement économique.

En matière de développement économique

Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SM PSI)

La SEM Sedia - aménagement et de promotion

La SEM Aktya - immobilier d'entreprises du Grand Besançon

La Société Publique Locale (SPL) Territoire 25

Les quatre structures font l'objet d'une présentation conjointe. Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà pour ce pack de quatre sujets essentiellement tournés autour du développement économique, comme vous avez pu le constater. Avez-vous des questions auxquelles les Présidents peuvent répondre ? C'est un secteur particulièrement dynamique, avec des chiffres d'affaires importants, des mètres carrés construits.

M. MICHAUD.- Ce n'est pas une question. Ce n'est peut-être pas très courant envers notre Président, mais je voudrais adresser des remerciements. J'ai constaté que depuis des années, il y a eu un effort tourné vers l'économie. Aujourd'hui, cela mérite d'être reconnu et d'être encouragé pour l'avenir. Il ne faudrait pas nous tromper. Nous avons des structures utiles et nous avons besoin d'elles, de cette volonté pour développer l'économie. Voilà ce que je tenais à souligner.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais simplement remercier l'ensemble des élus.

Lorsque nous sommes arrivés ici en 2001, je crois qu'à Témis, rien n'était construit. L'incubateur n'était pas encore construit, de même que Témis Innovation ou SOPHYSA. Je crois qu'il n'y avait rien. Il y avait seulement l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques). Pendant 19 ans, toutes les équipes se sont attachées à faire un développement conséquent là-bas. Ce sont maintenant des milliers de mètres carrés, des milliers d'emplois, des emplois exogènes, des emplois endogènes qui sont venus compléter ce site. C'est effectivement très important pour demain.

Entre temps, nous avons démarré les Hauts-du-Chazal autour de la médecine, l'immunothérapie, la médecine du 21^{ème} siècle. Là aussi, cela se passe bien grâce à la volonté de Grand Besançon Métropole d'accélérer. Je voudrais remercier aussi toutes les structures qui sont là, la SEdD, Sedia, Aktya, Territoire 25 qui travaillent bien. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au pack suivant. Quand cela va bien, il faut le dire.

En matière d'attractivité du territoire et d'environnement

Le Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

Le Syndicat Mixte du musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray (SMMC)

L'Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne-Franche-Comté (ATMO Bourgogne-Franche-Comté)

L'Office de Tourisme et des Congrès

Les quatre structures font l'objet d'une présentation conjointe. Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. GROSPELLIN.- Je suis inquiet par rapport au SYBERT. Au départ, chacun sait qu'il y avait plusieurs fours. Nous avons eu un problème avec l'un d'entre eux qui a toujours mal fonctionné. Il semblerait que le seul four qui fonctionne actuellement devait être rénové après 2021. Or d'après ce que j'ai appris, il y a eu une panne informatique, et actuellement plus aucun four ne fonctionne au SYBERT depuis mercredi dernier. Cela signifie qu'il y a certainement la responsabilité de la Présidente, peut-être de ses prédécesseurs, peut-être de députés ou autres. Néanmoins, je pense qu'à un moment donné, il y a une vraie réflexion à avoir par rapport à cela. Cela signifie qu'actuellement, les déchets sont stockés, emmenés je ne sais où (on m'a parlé de Drambon). Nous avons une illustration de quelque chose qui n'existait pas.

Par ailleurs, je m'interroge, car nous ne sommes même plus simplement dans l'empreinte écologique, dans l'empreinte carbone, mais nous sommes dans autre chose. Je pense que vous êtes au courant de cette panne.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument pas. Je l'apprends.

M. GROSPELLIN.- À partir du moment où cette panne informatique est arrivée, j'ai cru comprendre que l'incinération a continué pendant une journée avec des écrans informatiques qui ne fonctionnaient pas. Nous ne savons pas ce qui a été rejeté dans l'atmosphère. Il y a donc une responsabilité non pas de la Présidente, mais du prestataire. J'ai une question ici et je la poserai à la Présidente. Je sais qu'il y a des investissements (15 M€). Nous savons qu'il y a des difficultés avec le SYBERT depuis de nombreuses années. C'est un syndicat constitué de plusieurs communautés de communes. Je m'interroge sur l'après élections. Loue Lison restera-t-elle, ou ne sera-t-elle pas tentée d'aller à Préval justement s'il y a des difficultés de fonctionnement ? Le Val Marnaysien ne sera-t-il pas tenté d'aller à SYTEVOM (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination, la Valorisation des Déchets Ménagers) en Haute-Saône s'il y a aussi des difficultés de fonctionnement ?

Nous savons qu'un ticket de sortie serait payé par les uns et les autres, mais vous savez qu'avec l'actif et le passif, à un moment donné, nous sommes capables... Il y a eu des engagements financiers des uns et des autres.

Je sais aussi qu'il faudrait peut-être s'interroger sur une autonomie de ce syndicat. Je vais peut-être dans le sens de la Présidente. Le syndicat peut peut-être aussi recruter à un moment donné. Je sais que le Grand Argentier est là aujourd'hui, qu'il fait attention justement aux finances. Si nous nous retrouvons avec uniquement une communauté urbaine métropole qui gère cela, ce ne sera pas simplement l'empreinte carbone, mais surtout tout ce qu'il pourrait se passer au niveau financier. Je m'interroge sur un schéma départemental, voire régional. Un schéma régional est en cours de réalisation : le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) du 4 juin 2019. Une enquête publique a été réalisée cet été. Je pense qu'il y a une véritable préoccupation de tous.

D'ailleurs, nous devons savoir les choses, parce qu'il faut une transparence complète sur ce sujet. Les dysfonctionnements peuvent arriver, mais il est important que chacun le sache. Justement, lorsque l'on ne sait pas les choses, on peut s'imaginer des choses beaucoup plus graves. Je pense aussi qu'il y a une vraie réflexion à avoir au niveau départemental, voire régional. Il ne faut pas non plus que notre Communauté Urbaine et Métropole porte à elle seule ce syndicat, ce SYBERT qui est actuellement indispensable à la vie de chacun. Donc, incertitudes, questionnements, besoins de réponses. Je crois que nous avons besoin de transparence sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à la Présidente du SYBERT. Je ne savais pas qu'il y avait des difficultés. Je pense que Catherine va nous expliquer ce qu'il se passe. Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que la réflexion doit être au minimum régionale, peut-être même à un niveau plus grand que cela dans les années à venir, avec toutes les nouvelles contraintes et les nouvelles réglementations qui nous tomberont certainement dessus dans les prochaines années.

Catherine, tu peux peut-être expliquer ce qu'il se passe là-bas.

Mme THIEBAUT.- Oui. Je suis cette compétence Incinération de très près, avec Thomas JAVAUX qui est Vice-Président. Le four de 76 est à l'arrêt depuis le 10 octobre dernier, mais pas dans les circonstances que vous évoquez. Il y a bien eu des problèmes de transmission d'informations informatique pour la supervision, c'est-à-dire la conduite de la combustion du four de 76. Il n'y a absolument pas eu de rupture d'analyses des rejets atmosphériques. Ce que vous avez dit est faux, Monsieur GROSPELLIN.

M. GROSPELLIN.- J'ai posé la question.

Mme THIEBAUT.- Il ne faut pas confondre transmission d'informations informatique et analyseur des rejets atmosphériques. Il a été décidé, suite à ces problèmes de retours d'information d'arrêter le four. Lors de cet arrêt, nous avons inspecté le four qui est vieux et vétuste. Nous avons constaté que les murs, composés de briques réfractaires, étaient endommagés à certains endroits, ce qui arrive souvent. L'incinération n'est pas un long fleuve tranquille. Nous avons aussi inspecté la grille qui se bloque de temps en temps. Nous savons qu'à chaque arrêt, ce four nécessite des travaux plus ou moins importants pour continuer à fonctionner jusqu'en 2021, comme nous l'avons prévu. Toutefois, je ne peux que dire que nous rencontrons effectivement des difficultés à conduire l'incinération dans ce four vétuste et que nous devons vraiment le fermer d'ici 2021. Il n'est plus assez fiable, notre exploitant est obligé de faire de trop nombreuses réparations de ce four. Nous le fermerons bien d'ici 2021, c'est prévu. Le démantèlement des trois fours existants à l'heure actuelle (deux de 71 et un de 76) a été approuvé sagement. Nous avons vu Gabriel BAULIEU à plusieurs reprises en Commission, pour avoir suffisamment d'argent pour démanteler ces trois fours.

Par ailleurs, le four de 2002 est en travaux depuis le 29 mai dernier pour une grosse rénovation dans le cadre du marché global de performance que nous avons passé le 6 décembre dernier. Les travaux se déroulent normalement. Ce four devrait redémarrer début novembre. Il est normal qu'en ce moment, du fait de ces avaries du four de 76, nous n'ayons pas de fours qui fonctionnent. Oui, évidemment, lorsque nous pouvons stocker les déchets, nous faisons des balles, mais nous avons atteint la limite du nombre de balles autorisées par la DREAL. Nous exportons des déchets à l'enfouissement à Drambon, ce qui était prévu. Dès que nous pouvons, quand il y a de la disponibilité dans les autres incinérateurs de la région, nous allons parfois au SERTRID (Syndicat d'études et de réalisations pour le traitement intercommunal des déchets) à Belfort, où il y a une capacité la plus importante avec des vides de four.

Néanmoins, malheureusement, nous avons eu toute une période où, malgré toutes nos sollicitations, il n'y avait pas de disponibilité pour prendre nos déchets à incinérer.

Sur la transparence, par rapport aux rejets atmosphériques notamment, la DREAL est prévenue tous les jours de toutes les analyses que nous faisons quotidiennement. Nous sommes donc vraiment très transparents par rapport à cela. Nous avons aussi une commission consultative des services publics locaux (CCSPL), une commission de suivi de site obligatoire tous les ans à laquelle assistent les pompiers, les associations de consommateurs, certains maires, des représentants de personnes qualifiées. Nous étions plus d'une trentaine lors de la dernière commission de suivi de site. Nous y faisons un bilan très précis de tout ce qui se passe dans l'usine.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand la pale sera-t-elle réparée ? Quand le four va-t-il de nouveau fonctionner ?

Mme THIEBAUT.- Lequel ?

M. GROSPELLIN.- Plus aucun ne fonctionne.

Mme THIEBAUT.- Pour celui de 2002, les travaux étaient prévus. Quant à celui de 76, pour l'instant, je ne sais pas exactement quand il redémarrera. L'exploitant étant responsable de l'exploitation du four, il fait tout ce qu'il faut pour le faire redémarrer le plus rapidement possible, mais pour l'instant, je ne peux pas m'avancer sur une date. Vous avez dit que vous alliez dans mon sens pour recruter. Je l'ai dit à une époque et je ne suis pas la seule à l'avoir dit, mais il faut bien tout peser, parce que Grand Besançon Métropole nous rend de grands services dans la gestion RH, y compris pour la compétence des personnels RH qui nous aident à recruter. Nous avons donc un soutien de ce côté. Il faut vraiment tout peser pour le voir. Il est vrai que nous voudrions avoir un peu plus de réactivité dans les recrutements, car nous sommes un établissement quasiment industriel, et parfois, il est nécessaire de recruter très rapidement du personnel de maintenance, par exemple. Nous rencontrons également des difficultés pour recruter quelquefois ce type de métier très spécialisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il faut renforcer la confiance entre le SYBERT et la Communauté Urbaine. Par exemple, nous n'étions pas informés de ces problèmes.

M. THIEBAUT.- Nous ne pouvons pas informer tous les jours de ce qu'il se passe.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons être informés en cas de fermeture d'un four.

M. THIEBAUT.- Il arrive régulièrement que les fours d'incinération ferment un peu partout en France.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il y a un problème de confiance réciproque. Il y a eu des problèmes de recrutement, c'est vrai, mais tu as été un bon avocat, car tu as été bien entendue. Il y a une bonne collaboration et elle fonctionne. Effectivement, lorsque nous créons des postes, nous arrivons à maîtriser les finances, car nous sommes très attentifs. À partir du moment où les besoins sont bien argumentés, les embauches se font. Il est clair que la gestion est très précise sur ce sujet.

Mme THIEBAUT.- Nous avons repris en régie l'exploitation du centre de tri.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, et cela se passe très bien.

M. THIEBAUT.- Nous faisons des économies, et il est encore plus performant qu'avant.

M. GROSPERRIN.- Je ne vais pas être trop long ni rabat-joie aujourd'hui, parce que nous avons une bonne séance de cinéma intéressante en ce moment. Vous avez remarqué qu'il n'y avait pas de question, parce que tout va bien, et je le pense. Je salue Monsieur FUSTER de sa présence. Je sais tout le travail qu'il fait ici. Je voudrais dire qu'il n'est pas normal que le Président de Grand Besançon Métropole ne soit pas au courant. De plus, quand vous dites que la DREAL vient voir tous les jours, elle n'a pas besoin de venir voir.

Mme THIEBAUT.- Elle ne vient pas tous les jours. Nous lui transmettons les informations informatiquement.

M. GROSPERRIN.- C'est ce que vous avez dit.

Mme THIEBAUT.- Non, elle ne vient pas tous les jours. Je n'ai pas dit cela.

M. GROSPERRIN.- J'ai pris comme note que la DREAL était là tous les jours.

Mme THIEBAUT.- Non, ce n'est pas vrai. Je n'ai pas pu dire cela, puisque ce n'est pas vrai.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle est informée tous les jours.

M. GROSPERRIN.- Ce n'est pas grave. Après, on peut s'interroger sur l'incinération, mais c'est un autre débat sur lequel nous devons venir certainement plus tard aussi. J'ai confiance en vous, vous le dites. Le four n'a donc pas fonctionné au moment où les écrans étaient éteints. Je suis allé voir les écrans, ils étaient éteints.

Mme THIEBAUT.- Êtes-vous allé voir les écrans ?

M. GROSPERRIN.- Bien sûr, je suis allé voir. Pourquoi n'aurait-on pas le droit de voir ?

Mme THIEBAUT.- Parce que l'on ne rentre pas dans l'usine d'incinération comme cela.

M. GROSPERRIN.- On m'a laissé rentrer. J'ai dit « bonjour », etc. Attendez, Madame, je suis un élu de la République. J'ai le droit d'aller voir.

Mme THIEBAUT.- Non, l'usine d'incinération est une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et on ne rentre pas dans un ICPE comme dans un moulin.

M. GROSPERRIN.- Rien ne brûle, rien n'est fait, etc.

Mme THIEBAUT.- Je vais le noter !

M. GROSPERRIN.- Notez-le, Madame. J'ai bien entendu que vous avez dit que cela ne fonctionnait pas, alors que l'on m'a dit que cela fonctionnait. Or les écrans étaient éteints. Je peux me tromper, j'ai confiance en ce que vous avez dit. Vous avez un engagement vis-à-vis de tout le monde, tant mieux. Enfin, au moins, vous nous dites les choses clairement aujourd'hui. Aucun four ne fonctionne, et je regrette que nous devions venir ici aujourd'hui pour en parler. Vous n'en avez parlé nulle part, ni dans les médias ni ailleurs.

Mme THIEBAUT.- Je vous remercie de votre intervention.

M. GROSPELLIN.- Je vous en prie, Madame. Nous avons le droit d'intervenir. Vous êtes incroyable. Vous avez une responsabilité en tant que Présidente. Je suis pour une autonomie du syndicat, parce que je pense que c'est important aussi. D'ailleurs, nous voyons qu'il y a une autonomie, parce qu'il y a vraiment une étanchéité entre l'information et Monsieur le Président qui n'était pas au courant.

Mme THIEBAUT.- Nous n'avons pas qu'un seul adhérent, Monsieur GROSPELLIN. Vous l'avez dit vous-même. Je ne vais donc pas appeler chaque fois tous les présidents pour leur indiquer tous les incidents que nous rencontrons dans nos équipements industriels.

M. GROSPELLIN.- Oui, vous parlez de Monsieur ALAUZET.

Mme THIEBAUT.- Non, je ne parle pas de Monsieur ALAUZET !

M. GROSPELLIN.- Alors, vous parliez des Présidents.

Mme THIEBAUT.- Je parlais des Présidents, donc de Monsieur GRENIER et de Monsieur DECOSTERD.

M. GROSPELLIN.- Je voulais simplement vous dire que Messieurs GRENIER et DECOSTERD s'interrogent sur le fait de rester. Je ne vais pas parler en leur nom, je ne sais pas, mais j'espère que ce n'est pas à l'ordre du jour et j'espère qu'ils resteront au sein de ce syndicat. Néanmoins, à un moment donné, il faudra que ce syndicat soit pris en charge par la Métropole. Toutefois, je suis ravi que vous nous ayez rassurés. Merci, Madame.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

Catherine, souhaites-tu ajouter quelque chose ? Non. Nous passons au point suivant.

En matière d'aménagement du territoire

Le pôle métropolitain Centre Franche-Comté (PMFC)

Le Syndicat Mixte Lumière

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

L'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)

Les quatre structures font l'objet d'une présentation conjointe. Un diaporama est projeté en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Sachez que maintenant, la quasi-totalité des villes du pôle métropolitain travaille avec l'AUDAB qui fait un excellent travail, ici comme ailleurs. Avez-vous des questions à poser aux uns et aux autres ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Je souhaite remercier dès maintenant l'ensemble des membres du personnel qui ont travaillé sur ce rapport, entre autres le service Communication. Vous avez vu avec ces 20 ou 25 rapports – je ne sais pas exactement – combien notre Communauté Urbaine est désormais impliquée dans les domaines aussi multiples que variés. Il est donc important que nous ayons ces structures associées, ce qui nous permet d'avoir des compétences que nous n'avons pas en interne, mais que nous pouvons retrouver chez les uns et les autres. Merci.

Les prochains Conseils se tiendront le jeudi 7 novembre 2019 et le lundi 16 décembre 2019, même lieu même heure. Merci beaucoup à toutes et à tous.

La séance est levée.